

Le clergé occupe hiérarchiquement la première place de l'ordre féodal. Mais bien au-delà de celle-ci, il constitue un maillon essentiel entre les laïcs et le monde sacré. De fait, au sens étymologique du terme, l'Église désigne les ecclésiastiques, les bâtiments où se pratique le culte mais aussi et surtout la communauté des fidèles. Or durant les XIe et XIIe siècles, le terme « Église » est de plus en plus souvent employé pour établir une claire distinction entre l'institution et les croyants, qui eux, forment désormais la chrétienté. Si au cours de l'époque carolingienne ces deux concepts paraissaient indissociables, leurs relations s'inscrivent, avec l'avènement de la réforme grégorienne du pape Grégoire VII, dans une forme de dualité et d'unité sociales, politiques, doctrinales et liturgiques permanentes.

La puissance idéologique et matérielle de l'Église n'a cessé de s'accroître depuis le Haut Moyen Âge. Elle exerce le pouvoir spirituel et possède une exceptionnelle capacité d'accumulation de terres et de biens qu'elle a mise en œuvre ; elle dispose par ailleurs du monopole de l'écrit. Si la simonie et le nicolaïsme mettent à mal son hégémonie, ils ne font pourtant pas obstacle au renouvellement de l'autorité pontificale et de la pensée intellectuelle de l'Église.

Dès lors, dans quelle mesure l'Église devient-elle une institution incontournable de la féodalité ? Pour le savoir, nous tenterons d'abord d'analyser les fondements de sa domination et la remise en question de sa légitimité. Puis nous évoquerons le nouvel essor du monachisme, avant d'aborder la mise en place de la réforme grégorienne et ses conséquences.

Le 16 juillet 1054 est marqué par la scission définitive entre les Églises d'Orient et d'Occident avec le dépôt sur l'autel de Sainte-Sophie de la bulle d'excommunication du patriarche de Constantinople. Cette séparation renforce la suprématie de l'obédience catholique et parachève son expansion européenne. Pour autant, si son prestige demeure certain, sa structuration administrative reste inégale et son fonctionnement ne manque pas de faiblesses.

La chrétienté latine est géographiquement très diverse. Le royaume de France et le Saint Empire Romain Germanique sont les deux principaux acteurs de l'espace occidental. Si le premier comprend plusieurs régions prétendument indépendantes les unes des autres, le pouvoir royal reste centralisé. En revanche, dans l'Empire, le roi allemand est aussi empereur, se désigne comme l'autorité suprême d'Occident et récuse celle du pape. Mais le monde chrétien comporte aussi d'autres zones en marge des deux grands telles la péninsule ibérique. Cette dernière est cependant scindée en deux parties : l'une au Nord est de religion catholique tandis que le sud reste aux mains des musulmans. En outre, la Chrétienté s'est aussi étendue en Europe centrale depuis la Poméranie en passant par la Pologne, la Hongrie, la Bohême, la Croatie, la Serbie et dans les zones scandinaves. Quant aux îles britanniques que l'on pourrait croire trop éloignées, la religion chrétienne continue de jouer un rôle prépondérant. Sur le plan doctrinal subsistent également des divergences selon les régions et l'ascendant de la tradition romaine. On peut ainsi distinguer trois Europe : d'une part une Europe méditerranéenne comprenant les espaces ibérique et italien très attachés à l'esprit des institutions antiques romaines ; une autre de la Loire à l'Elbe dont la christianisation liée à l'extension des territoires francs a permis la construction de nombreux évêchés ou bâtiments religieux ; et, enfin, une Europe orientale et de l'Est où le réseau reste très clairsemé et peu étendu, où le paganisme n'a pas encore totalement disparu et où la distance physique réduit les contacts avec Rome et le Saint-Siège.

Sur le plan structurel, l'Église est organisée en provinces ecclésiastiques. Ce sont des circonscriptions territoriales où s'exercent la juridiction et l'autorité du métropolitain (ou archevêque), comprenant le diocèse de celui-ci et ceux des évêques suffragants. Sous le Bas-Empire, le diocèse ou évêché était un « département » civil qui devient ensuite ecclésiastique. Il correspondait plutôt à la cité et comprenait une cathédrale et un baptistère. S'est ajouté progressivement un réseau paroissial concomitant à l'essor des campagnes et seigneuries. Celui-ci couvre au XIIe et XIIIe siècle toute l'Europe occidentale. Il s'accompagne de l'édification de nombreuses églises et autres lieux de cultes contribuant ainsi à la stabilité des populations rurales. Mais l'unité de la chrétienté s'illustre surtout à travers les pèlerinages locaux, régionaux et nationaux. Ils peuvent avoir une vocation pénitentielle ou prophylactique, être décidés individuellement ou imposés par un tribunal. C'est au XIe siècle qu'ils atteignent leur apogée. Plus tard les pèlerinages se transforment également en pérégrinations militaires. Avec Jérusalem et Saint-Jacques de Compostelle, Rome est également devenu un lieu de pèlerinage à part entière puisque elle est la seule ville abritant des reliques d'apôtres. Rome est aussi le siège de la papauté et forme un patriarcat. Ils sont au nombre de cinq : Jérusalem, Rome, Antioche, Alexandrie et Constantinople. Le titre de patriarche est donné aux évêques des premiers et plus illustres sièges épiscopaux.

En somme, l'Église a su assurer sa domination sur le plan géographique et organisationnel. Mais sa puissance est aussi le fruit d'un long travail de terrain égrené par ses clercs, dignitaires et prélats. En outre, si le clergé forme une caste spécifique, il recouvre des réalités internes fort différentes. Le haut-clergé est principalement issu de l'aristocratie et œuvre avec elle à des fins de domination. Elle peut aussi être sa rivale lorsqu'il s'agit de conquérir des terres. Le bas clergé comprend quant à lui les moines et les curés dont le prestige reste limité localement. Il existe toutefois une différence en terme de statut régulier ou séculier. Les moines entrent ainsi dans un ordre monastique, restent reclus et se consacrent exclusivement à la prière, l'étude ou les travaux manuels. Les curés sont au contact des laïcs, ont pour mission de soigner les âmes, administrent les sacrements et enseignent la parole divine. Néanmoins le personnel religieux conserve une certaine unité. En effet, la tonsure donne le statut de clerc, le clergé ne peut être jugé que par un tribunal ecclésiastique et sa fonction est investie du caractère sacré. Si ses membres appartiennent à la chrétienté, ils ne peuvent en revanche faire partie des laïcs et doivent en ce sens renoncer aux choses matérielles.

Pourtant l'Église assure sa domination à travers une accumulation progressive de terres et de biens, concédés le plus souvent sous la forme de donations ou de legs. Ainsi dès le VIIIe siècle, elle possède environ un tiers des terres cultivées en France. L'église perçoit au même titre que la seigneurie de nombreuses redevances, exerce un rôle de justice et de police. Outre ses propriétés foncières, elle détient également l'ensemble des bâtiments, monastères et autres lieux de culte comme les cathédrales. La plupart sont dotés de riches mobiliers tels les tapisseries, vêtements liturgiques, calices, reliquaires sertis de pierres précieuses ou conçus à base d'or ou d'argent. Le clergé perçoit également des impôts comme la dîme correspondant à un dixième des récoltes et cumule un certain nombre de privilèges. Il dispose du pouvoir spirituel et octroie bienfaits et grâces. Il introduit les fidèles dans la communauté chrétienne mais peut aussi les excommunier. L'Église tient en outre une place de premier plan dans l'assistance aux pauvres et aux malades puisqu'elle est censée remplir un devoir d'hospitalité. C'est pourquoi sont créés de nombreux hôpitaux.

A sa prépotence matérielle s'ajoute le quasi monopole de l'écrit et de la transmission de la parole divine. En effet, une bonne partie des laïcs demeure illettrée.

Raison pour laquelle le maniement de l'écriture demeure l'apanage des clercs. Ce phénomène s'est renforcé davantage au cours de l'époque carolingienne puisque les langues vernaculaires européennes se multipliaient tandis que le latin devenait la langue administrative de l'Église. Par conséquent l'ensemble des textes sacrés ne sont accessibles qu'au personnel religieux. A partir du XIe siècle, la production de manuscrits augmente sensiblement si bien que selon Jérôme Baschet, « elle est multipliée par quatre entre le XIe et XIIe siècle dans la France du Nord pour doubler encore au XIIIe siècle. » Ces évolutions demeurent néanmoins limitées dans la mesure où l'oralité reste encore de mise. Toutefois seuls les clercs peuvent permettre aux laïcs d'accéder à la Bible et entreprendre leur éducation. Pour autant si certains fidèles possèdent quelques œuvres sacrées, les clercs peuvent leur communiquer des interprétations conformes à la doctrine. C'est notamment par ce biais que le clergé peut alors exercer un contrôle sans précédent sur les consciences. Ainsi il n'est nullement question de choix spirituel et religieux ou de liberté quelconque pour le fidèle de l'époque médiévale. Il devient chrétien non par volonté mais par naissance et par l'intermédiaire du baptême. De plus, la croyance fait surtout appel à la notion de fidélité en référence à celle du vassal envers son seigneur. De ce fait, le serment tire sa force de la parole et du geste sacrés. Enfin l'écrit conserve une grande part de son prestige car rare sont ceux qui peuvent le manier.

Toutefois si l'Église exerce une influence indiscutable dans la société médiévale, sa légitimité n'en est pas moins parfois remise en cause. Elle s'efforce alors d'endiguer la collusion du clergé avec la seigneurie ou son enrichissement excessif.

D'abord l'institution ecclésiastique n'est pas indépendante du pouvoir temporel. Il existe en effet une alliance très étroite entre le pouvoir politique et religieux. Cela suscite dès lors l'apparition de conflits d'intérêts puisque certains évêques n'hésitent pas à exercer des fonctions régaliennes. En outre, il est de tradition au XIe siècle que les souverains et les princes octroient à des dignitaires de l'Église de nombreuses charges. Par conséquent les monarques désignent les membres de leur clergé pour s'assurer leur fidélité. Or cela peut alors susciter convoitises, népotisme voire la mise sous tutelle des possessions de l'institution ecclésiastique. Ainsi la papauté s'est déjà trouvée sous domination oligarchique romaine puis sous l'emprise des empereurs germaniques en 962 tandis que le duc de Normandie donne l'investiture à ses évêques dans sa seigneurie jusqu'en 1066. Les clercs sont donc susceptibles de s'éloigner de leurs missions pastorales et religieuses et la dépendance du clergé au système féodal risque d'appauvrir et de mettre à mal son emprise sur les fidèles.

Mais l'Église souffre aussi du nicolaïsme et de la simonie. Le premier désigne l'incontinence sexuelle des clercs astreints au célibat. Le nicolaïsme peut ainsi entraîner la dévolution héréditaire des fonctions et des biens d'Église. Avant le schisme de 1054 et la mise en place de la réforme grégorienne, le mariage reste encore licite dans les obédiences grecques et latines, à la condition que le clerc ne dispose que des ordres mineurs. Toutefois les mentalités évoluent puisque l'idéal du célibat est de plus en plus revendiqué et érigé en modèle conformément aux principes de vie monastique. Par ailleurs, ce phénomène est étroitement associé à celui de la simonie. S'instaurent ainsi des trafics de charges ecclésiastiques ou de biens spirituels en échange d'une somme d'argent, d'une protection ou d'un bien matériel. En d'autres termes, se pose la question de l'héritage via les mariages, notamment en terme de privilèges ou de paroisses. Ces abus sont à de nombreuses reprises dénoncés avec vigueur, notamment par Odon de Cluny ou Fulbert de Chartres. Ce dernier écrit alors en 1008 au roi Robert Le Pieux : « Si vous voulez-traiter de la justice, de la paix, de l'état du royaume, vous me trouverez toujours prêt, moi, petit satellite, à venir en aide dans la mesure de mes forces ». En contrepoint, les monastères

bénéficient d'une excellente réputation et deviennent en ce sens de véritables modèles. Se développe en effet la volonté de retrouver une ascèse et de se soustraire à l'autorité des prélats séculiers.

C'est ainsi que l'abbaye de Cluny, fondée en 909 par Guillaume d'Aquitaine, trouve un regain de splendeur dans le monde monastique du Xe et XIe siècle. Se diffuse notamment une réforme d'inspiration clunisienne à partir de 990 lorsque Guillaume de Volpiano, abbé de Saint-Begnigne de Dijon, y introduit les coutumes de Cluny. De plus si Cluny permet à l'Église de redorer son image, c'est également grâce à l'obtention d'une immunité renforcée qui lui permet de se retirer de la tutelle de l'évêché mâconnais et d'adopter un *modus vivendi* plus en accord avec les valeurs bénédictines.

Le monastère représente alors un îlot indépendant au sein du diocèse. En 1024, le pape Jean XIX confirme et étend les termes de l'exemption. Désormais, le réseau clunisien n'obéit qu'aux dirigeants de l'abbaye-mère, lesquels ne relève que du souverain pontife. Ce privilège constitue l'acte de naissance d'une Église dans l'Église ou *Ecclesia Cluniacensis* comprenant une multitude d'abbayes, prieurés et sous-prieurés. Sous l'abbatiate d'Odilon, elle est d'abord une puissance régionale bourguignonne, auvergnate, provençale, italienne avec des implantations sur la route de Rome. Avec son successeur Hugues de Semur, Cluny devient un véritable empire puisque son organisation s'étend aux quatre coins de l'Europe et jusqu'en Terre Sainte après la première croisade (1095-1099). Vers le Nord, les clunisiens installent d'importantes dépendances dans le royaume capétien (en particulier le prieuré de Saint-Martin des Champs à Paris). Après la conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie en 1066, les clunisiens participent à l'effort de reconstruction monastique entrepris par Guillaume le Conquérant. En retour, les fidèles et les monarques anglais soutiennent et financent Cluny. C'est ainsi que Henri Ier contribue au financement de Cluny III, la *major ecclesia* de la Chrétienté dont la construction est lancée par Hugues de Semur. Dans le même temps, l'Église clunisienne s'implique profondément dans la vie générale de l'Église latine, fournissant à Rome de nombreux cadres : prêtres, évêques, archevêques et un pape, Urbain II. Dès lors, Cluny tend à se confondre avec l'ensemble de l'Église. Toutes les formes de vie consacrée y sont pratiquées : monachisme, érémitisme et réclusion à la fois pour les hommes et les femmes comme à Champigny-sur-Marne de 1049 à 1109. Le monastère est également ouvert à tous les laïcs, pauvres et riches, désireux de se retirer du monde, sans omettre les fidèles qui aspirent à y être accueillis au crépuscule de leur existence.

Pour consolider l'indépendance de l'Église clunisienne, Odilon réalise ou fait réaliser d'importants travaux d'écritures. L'hagiographie – inaugurée après la mort de Maïeul aux environs de l'an mil – permet à la communauté de se doter d'un corpus institutionnel, à savoir une tête avec un corps et ses membres. En outre, la rédaction de cartulaires où sont transcrits les chartes ou titres d'une personne physique ou, le plus souvent, morale, permet à l'*ecclesia cluniacensis* de se créer une mémoire dans laquelle sont relatés son histoire, ses origines et ses usages. Ces derniers sont d'ailleurs codifiés par des règles qui actualisent et prolongent celle de Saint-Benoît imposée en 817 à tous les monastères. Les premières connues (*consuetudines antiquiores* contemporaines de Maïeul) sont strictement liturgiques ; les deuxièmes énumérées dans le *Liber tramitis aeui Odilonis*, règlent à la fois la vie interne du couvent et les rapports de la communauté avec les puissances extérieures (évêques, rois, empereurs) ; les dernières dites de Bernard et d'Ulrich, du nom de leurs rédacteurs, contemporains d'Hugues de Semur, sont de même nature et s'attachent à préciser la forme juridique de la souveraineté du monastère. Ainsi la journée des moines se partage-t-elle entre prière, lecture et travail conformément à l'adage

« *Ora et labora* » soit « prie et travaille ». Les offices monastiques prennent une place prédominante, remplaçant souvent le temps réservé au travail et se succédant parfois sans interruption. Les moines, investis en outre du sacerdoce, célèbrent chaque jour deux messes : une messe privée et une *Missa major* avec la communauté. Les huit offices et la messe qui occupent la majeure partie de l'horaire quotidien sont chantés dans le chœur des moines.

Mais au-delà des travaux d'écriture, Cluny est aussi un centre intellectuel particulièrement brillant si bien que les historiens évoquent souvent le concept « d'art clunisien ». Et si le succès de l'abbaye provient à la fois des nombreuses donations ou de l'instauration de coutumes originales, il est surtout dû à la personnalité et à la longévité de ses six premiers abbés : Bernon, Odon, Aymard, Mayeul, Odilon et Hugues. La vie particulièrement pieuse à Cluny a-t-elle favorisé le développement de certains aspects architecturaux issus de l'art roman, la floraison du mobilier liturgique, des arts sacrés, de l'enluminure des manuscrits et du chant liturgique. Ainsi l'abbatiale de Cluny III, dont le chantier débute en 1088, demeurera jusqu'à la construction de Saint-Pierre de Rome au XVI^e siècle la plus vaste église de la chrétienté, atteignant presque 200 mètres de long, 30 mètres sous les voûtes : particulièrement orné et conçu sur le plan des basiliques romaines, ce monument est considéré par ailleurs comme une seconde Jérusalem Céleste. Sur plus d'un siècle, jusqu'au milieu du XII^e siècle, en synchronisme avec une série de réflexions sur les rituels et les pratiques sacramentelles, les architectes ont par ailleurs cherché à faire émerger, au cœur du complexe monastique, l'église abbatiale comme lieu de référence devant servir à la fois de pôle régulateur pour la gestion du temps par les moines et de point focal pour l'agencement des autres bâtiments dans l'espace, mais aussi à l'intérieur de l'église, quant à la disposition des autels, au déroulement des processions et au choix des inhumations. Ce principe vaut également pour la sculpture et la peinture murale. Même restreintes à une aire de diffusion locale, les représentations iconographiques se sont inscrites dans un projet artistique que les grands abbés clunisiens ont pensé et voulu similaires à celles qui se pratiquent à Rome. Formes et motifs renvoient à un répertoire romain connu et transmis par le relais des grandes abbayes de Saint-Damien et du Mont-Cassin. Outre les arts picturaux, l'abbaye-mère possède enfin vers la fin du XI^e siècle l'une des bibliothèques les plus riches d'Europe : un catalogue rédigé sous Hugues de Semur répertorie ainsi cinq cent soixante dix livres ; un chiffre exceptionnel pour l'époque, lorsque la norme se situait plutôt aux alentours de cent à deux cents volumes.

Néanmoins, la puissance de Cluny ne suscite pas moins des controverses et de nombreuses critiques voire certaines résistances. En effet, sa richesse la place au même rang que les grandes seigneuries et lui confère à ce titre un immense pouvoir. Il en résulte dès lors une proximité très voire trop étroite entre aristocratie et clergé, symbiose structurelle constitutive des structures de domination sociale et politique de l'âge féodal. A ceci s'ajoute l'extraordinaire accumulation de propriétés foncières ou agricoles qui confère aux moines de Cluny la possibilité de s'arroger un pouvoir seigneurial judiciaire et militaire. En somme, l'enrichissement jugé excessif par certains moines et les interventions de Cluny dans les affaires du royaume provoquent un rejet du monachisme traditionnel. Ainsi, en 1098, un petit groupe de moines quitte l'abbaye de Molesmes et se fixe à Cîteaux afin d'y observer strictement la règle de Saint-Benoît, dans la solitude, à l'écart du monde, en travaillant de leurs mains et en demeurant pauvres. Leur démarche s'épanouit en donnant naissance à une quinzaine d'abbayes dans les années 1113-1120, parmi lesquelles Clairvaux.

Le succès des moines cisterciens provient certes de leur piété mais surtout de leur modestie. Ils refusent le versement de la dîme ou l'acquisition d'églises avec le casuel, de domaines exploités par les serfs, de moulins ou fours aux rentes fécondes. Ils ne souhaitent que l'acquisition de terres. En échanges, ces moines offrent aux seigneurs et chevaliers leurs prières et leur bras, dans le souci d'assurer le salut des âmes donatrices et la fécondité des terres cultivées. Ces moines restent également soumis aux évêques. Ils sont organisés mais hostiles à mêler pouvoir temporel et spirituel. Ainsi ces religieux plaisent aux laïcs dans la mesure où ils restent inclus dans le système féodal tout en respectant scrupuleusement la règle édictée par Saint-Benoît. L'ordre cistercien doit son développement à son maître spirituel, Bernard de Clairvaux (1090-1153). Ce dernier a une destinée exceptionnelle en tant qu'abbé, moine et prédicateur. Il est à la fois reconnu pour son extrême austérité et ce jusque dans la maladie. Il est toutefois également célèbre pour son prosélytisme parfois trop poussé et son intolérance envers les hérésies et les juifs.

Comme à Cluny, l'ordre cistercien est organisé en réseau. A Cîteaux se trouve l'abbaye-mère tandis que ses filles (La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond) sont bâties à moins de 150 kilomètres de distance, chacune constituant de nouveaux points de départ sous la forme de cercles concentriques. L'ordre se propage vers Périgueux, Laon, Bâle, Cologne, Wurtzbourg. En 1127, Morimond possède douze filles et petites-filles, Pontigny six, Clairvaux quatre, La Ferté une. Les chiffres gonflent rapidement : 340 abbayes sont dénombrées à la mort de Bernard en 1153. La toile s'étend de la Sicile à l'Andalousie jusqu'au golfe d'Oslo, de l'ouest irlandais à la Vistule, au nord-est de la France et en Angleterre pour atteindre la bordure occidentale de la péninsule ibérique. Cîteaux apporte ainsi aux chrétiens du XIIe siècle une solution monastique neuve qui explique son succès foudroyant à une époque où l'émulation clunisienne a sans doute incité à la copie.

Quand Bernard de Clairvaux devient conseiller du pape, l'ordre cistercien s'affirme comme le gardien de la paix religieuse. Son influence politique est immense puisqu'il est à l'origine de la mise en place des luttes contre l'hérésie cathare. Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux, devient légat du pape et instaure la Guerre Sainte sous la forme de croisades comme celle menée contre les Albigeois de 1208 à 1229. En outre, un ancien abbé de l'abbaye de Frontfroide devient pape sous le nom de Benoît XII en 1334. En somme, même si à l'origine cet ordre refusait de participer au monde, il finit paradoxalement par insuffler son esprit à l'ensemble du corps ecclésiastique et conserve une grande influence dans la société.

Autour de 1100, la vitalité du monachisme est telle que se multiplient de nombreux ordres en sus de Cluny et de Cîteaux. Ils sont surtout issus de l'érémisme, un courant particulièrement prisé au XIe siècle et qui prend place en Italie et dans l'ouest de la France. Les moines deviennent ermites pour diverses raisons : soit par mérite, soit par échec ou par désir de rejoindre la communauté, soit par attirance de la pauvreté, de la pénitence et de la prière en face à face avec Dieu. L'ermite est d'abord un personnage avide de rigueur, d'austérité et de solitude. Il doit pour survivre se procurer le nécessaire par le biais de l'élevage, du jardinage ou de l'artisanat rudimentaire. Son alimentation reste très frugale et son apparence demeure négligée voire repoussante. Pour autant ces derniers sont pas totalement isolés. Des disciples les accompagnent mais ils peuvent aussi bénéficier de l'apport de nourriture ou de biens offerts par les autochtones des villages alentours. L'érémisme est un courant de pénitence et de salut. On distingue deux principaux courants : l'ordre de la Chartreuse fondé par Brunon et celui de Robert d'Arbrissel, père de Fontevraud. Le premier fondateur, Brunon, est né à Cologne en 1030. Chanoine de Reims et responsable des écoles, il n'a pas accepté l'attitude simoniaque de

son archevêque Manassès. C'est pourquoi il se réfugie dans un prieuré de Molesme pour mener une vie érémitique. Il quitte ce lieu en 1084 et obtient alors un espace alpin à la Chartreuse où il élabore un mode de vie conforme à celui des ermites. Ainsi les clercs vêtus de blanc mènent une existence totalement isolée du monde et se consacrent exclusivement à la prière et à la contemplation. Quant au second fondateur, Robert d'Arbrissel, il fait le choix de mener sa vie dans le désert puis fonde le monastère de la Roë pour des chanoines réguliers en 1092. Puis, en 1096, il obtient l'autorisation du pape Urbain II de prêcher et entame dès lors une longue errance. En 1101, il fait bâtir à Fontevraud sur une terre offerte par un seigneur local plusieurs ensembles dont une église pour moniales et plusieurs chapelles où se rassemblent frères, prêtres, femmes et laïcs.

Au côté des ermites, le mouvement des chanoines réguliers au XI^e et XII^e siècles est un phénomène capital dans l'histoire de l'Eglise régulière puisqu'il fait naître la famille de ceux qui suivent la règle de Saint-Augustin. Leur attachement au sacerdoce constitue un point crucial. Ils mènent une vie comparable à celle des moines. En effet les congrégations de chanoines réguliers adoptent un quotidien calqué sur celui des clercs bénédictins. Leurs valeurs et leur liturgie sont proches en revanche des cisterciens. Les ordres monastiques de Saint-Benoît et de Saint-Augustin font partie intégrante de l'Eglise régulière qui regroupe au XIII^e siècle frères, moines et chanoines. Ces derniers assurent le service divin quotidien et sont rattachés à une église. Ils optent pour la vie commune, le célibat et la pauvreté. Ils débattent entre eux des questions de propriété privée et de vie dans le cadre d'une réforme des clercs. Les chanoines ont pour objectif l'édification de la maison de Dieu et consacrent leur vie aux autres dans une perspective altruiste. Par ailleurs l'aspect pastoral, éducatif et caritatif permet de les distinguer des moines. À la prédication, s'ajoute l'obligation d'assurer l'éducation des enfants et d'ouvrir des écoles. L'attention des chanoines est surtout portée aux femmes, aux voyageurs et aux plus démunis. Raison pour laquelle ils ouvrent également des hospices d'accueil et des hôpitaux de repos et de soins.

En somme, le monachisme connaît durant le XI^e et XII^e siècle un dynamisme fulgurant et sert d'appui à l'Eglise dans sa volonté de rétablir en son sein une discipline de vie plus exemplaire. Malheureusement, l'enrichissement excessif des ordres monastiques ne le permet pas toujours. Dans le même temps, l'Eglise se trouve confrontée au développement des hérésies et ne parvient pas à résorber ce phénomène. Se pose alors la question de l'autorité pontificale et de la souveraineté de l'Eglise avec la réforme grégorienne.

Par le biais d'un décret publié en 1059, Pascal II fonde la curie romaine et lui attribue la charge de l'élection du pape pour éviter dorénavant toute intervention impériale, monarchique ou aristocratique. Le pape exerce toute juridiction et peut maintenant intercéder dans tous les conflits ecclésiastiques. Les évêques sont obligés de se recueillir régulièrement sur les tombes des apôtres Saint-Pierre et Paul à Rome, pour faire preuve d'allégeance au pape. De nombreuses attributions autrefois dévolues aux évêques et archevêques sont désormais confiées au pape telle la canonisation des saints. Grégoire VII instaure les *dictatus papae* dès 1075. Il s'agit d'un recueil de vingt-sept propositions qui établissent un certain nombre de principes et de règles immuables au sein de l'Eglise de Rome : celle-ci a été fondée par le Christ, le pape ne peut être soumis à un jugement ordonné par des laïcs, ses sentences ne sont pas révocables, il est le seul à pouvoir créer de nouvelles lois au sein de l'Eglise, il peut déposer ou absoudre des évêques. En outre, il peut aussi délier les sujets du serment de fidélité aux injustes, il lui est également permis de déposer les empereurs. Lui seul peut user des insignes impériaux.

Ces mesures confèrent ainsi au pape une position de monarque absolu descendant de Dieu et font de la papauté l'institution la plus puissante de l'ensemble des monarchies occidentales. Ainsi Innocent III se considère au cours du XIIe siècle « vicaire de Dieu ».

Mais la réforme grégorienne ne s'arrête pas au renouveau de l'autorité pontificale. En effet, une multitude de mesures d'ordre moral sont également prises à l'encontre du clergé. Ce mouvement d'une ampleur plus profonde et plus durable vise à restructurer les liens avec la chrétienté de manière approfondie. Il s'agit de refonder la hiérarchie séculière et de renforcer la frontière entre clercs et laïcs. Les évêques sont élus par les chapitres. Le célibat des prêtres est désormais obligatoire. Sont inclus de nouveaux sacrements réservés uniquement aux laïcs tels le mariage. Ces dispositions ont pour enjeux de sacraliser le personnel ecclésiastique afin de le rendre intouchable et de scinder le temporel du spirituel. Ainsi les fidèles prennent désormais le nom de *christianitas*, qui désigne la société chrétienne. La réforme du clergé inclut également une meilleure instruction de ses pairs car le niveau intellectuel des prêtres paroissiaux demeure dramatiquement bas.

Dans tous les cas, si les mesures instaurées par Grégoire VII ont radicalement transformé le visage de l'Eglise, elles n'ont pas moins entraîné de vives réactions voire des conflits avec des instances monarchiques et impériales. C'est pourquoi les décrets pontificaux n'ont pas été diffusés dans tous les pays. Ils ne furent publiés ni en Angleterre par Guillaume le Conquérant, ni en Espagne. Le Saint-Siège dut par ailleurs lutter contre l'opposition farouche des évêques de l'Empire qui refusent d'abandonner leurs privilèges et soutiennent de fait l'empereur Henri IV lorsque celui-ci entreprend une lutte sans merci contre le souverain pontife Grégoire VII. Il dépose en effet ce dernier en janvier 1076 dans le cadre de la succession archiépiscopale de Milan. Grégoire VII l'excommunie aussitôt en le destituant. Ceci étant il est plus tard obligé de l'absoudre puisque les évêques menacent d'abandonner Rome. Henri IV reprend alors le combat et ce conflit des investitures durera près de quarante années. Il y sera mis fin après de longues négociations lors du Concordat de Worms en 1122. Pour autant, ces guerres de pouvoir n'ont pas entamé le triomphe éclatant de l'institution pontificale qui évolue pas à pas vers une théocratie. Rome est dorénavant « la tête du monde » et entend le rester.

Cette victoire reste toutefois fragile puisque la deuxième moitié du XIIe siècle est à nouveau gâtée par de nouveaux heurts entre la papauté et les pouvoirs laïcs. Ces derniers ont ainsi écorné sa puissance. Par conséquent les souverains pontifes n'ont pas d'autres alternatives que de poursuivre à marche forcée la centralisation administrative et politique de l'Eglise. Pour combattre l'hérésie, Rome s'appuie sur les nouveaux ordres mendiants. On distingue deux branches : celui des frères mineurs créé par Saint-François et celui des frères prêcheurs dirigé par Saint-Dominique. Sont associés à ces deux ordres, celui des carmes ainsi que des ermites de Saint-Augustin. Leur vie repose sur le choix d'une pénitence extrême « qui ne mène pas à la fuite du monde, mais à l'amour de celui-ci » selon Jérôme Baschet. Ils portent un vêtement blanc recouvert d'un manteau noir. En 1250, on dénombre sept mille Dominicains tandis que sept cents couvents sont répertoriés vers la fin du XIIIe siècle. Le nombre de Franciscains s'élève quant à lui à deux mille cinq cents vers 1250. Un siècle plus tard on compte environ mille six cents établissements. Ces clercs sont des mendiants errants dont le quotidien est entièrement consacré à la prédication. Rome a encouragé leur essor pour éradiquer toutes les formes d'hérésies. Les Dominicains assurent d'ailleurs l'Inquisition avec zèle. Ils se prénomment à ce titre « les chiens du seigneur ». Contrairement aux autres ordres, ils s'installent au cœur des villes et parviennent à assurer un encadrement adapté aux besoins urbains.

De ce fait, les ordres mendiants réussissent à mieux encadrer les citadins sur un plan spirituel. Ils leur prodiguent par la même occasion une formation religieuse de qualité grâce à l'essor des écoles urbaines et des universités. Celles-ci sont nées au XIIe siècle de la volonté des maîtres et de leurs étudiants de bénéficier d'une véritable formation intellectuelle et elles contribuent indiscutablement à l'amélioration de l'éducation théologique du clergé. Ces universités se développent ainsi dans toute l'Europe, notamment à Paris en 1215, Oxford en 1220, Cambridge, Montpellier, Padoue, Salamanque, Naples, Toulouse en 1234, Bologne vers 1252. Chacune impose une compétence particulière : droit, médecine, théologie, etc. Toutefois, les chaires de théologie ou de scolastiques tenues par des ordres mendiants, sont très souvent soutenues financièrement par la papauté. Ce fut le cas avec Alexandre IV en 1255, d'autant plus que le principal objectif est d'assurer sa domination sur le plan idéologique et intellectuel auprès de ses prélats.

Au terme du XIIIe siècle le bilan est absolument impressionnant. Certes l'Eglise a subi par le passé des menaces qui fragilisaient son rayonnement dans la Chrétienté occidentale. Mais le renforcement de l'autorité pontificale combiné au puissant rôle des ordres mendiants dans la lutte des hérésies lui ont permis de surmonter ses difficultés avec un panache irréfutable.

L'Eglise est désormais une théocratie redoutable qui parvient à faire entendre sa voix auprès de ses membres, fidèles et pouvoirs laïcs. Les rôles sont inversés. Dorénavant, l'Eglise n'est plus sous l'emprise des monarques même si religion et politique constituent un couple indissociable. Pour autant, en sacrant ou en déposant les rois et les empereurs, le pape les place sous sa tutelle. Par conséquent cette institution qui ne fut jadis qu'un des maillons du système féodal devient dorénavant LA structure dont nul monarque ne pourra s'abstraire pour légitimer sa stature.

Mais l'apogée de la centralisation pontificale n'a pas résorbé tous les problèmes et vers la fin du XIIIe siècle surgissent des fissures. Le niveau intellectuel des prêtres de paroisses reste encore nettement insuffisant, si bien que des rivalités apparaissent entre clercs réguliers et ordres mendiants. Ces crises engendreront d'ailleurs des graves problèmes vers la fin du XIVE siècle. Toutefois les transformations engagées par la réforme grégorienne assurent à l'Eglise une forte homogénéité de son corps qui contribue à la normalisation progressive de la vie religieuse. Et malgré les niveaux de lutte toujours en place, celle-ci parvient désormais à influencer sur le système féodal dans son seul et unique intérêt, au détriment parfois de celui des autres. En d'autres termes, elle est pour ainsi dire la locomotive de la féodalité.